Chiens à Cras

Thématique : Citoyenneté

Publié le : **01/09/2025**

Les règles essentielles pour le bien-vivre ensemble

Les chiens occupent une place importante dans la vie de notre commune et apportent joie et compagnie à de nombreux habitants. Cependant, pour que chacun puisse profiter pleinement de notre cadre de vie, il est essentiel que les propriétaires respectent certaines règles.

Sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public, les chiens doivent être tenus en laisse. La divagation des chiens est interdite. Le propriétaire est responsable de son animal en toutes circonstances.

Le ramassage des déjections de votre chien est une obligation légale. Veillez à maintenir la propreté des espaces publics.

Certains chiens, classés en catégories 1 ou 2 par la législation française, sont soumis à des règles spécifiques :

- Déclaration obligatoire en mairie de la détention de ces chiens.
- Assurance responsabilité civile adaptée à la détention de chiens de ces catégories.
- Port de la muselière et tenue en laisse obligatoires dans les lieux publics et transports.

Ces mesures visent à prévenir tout risque et garantir la sécurité de tous.

Pour que chacun puisse profiter pleinement de notre commune, merci à tous les propriétaires de chiens de respecter ces règles simples :

- Tenir votre chien en laisse hors de votre propriété.
- Ramasser systématiquement ses déjections.
- Déclarer en mairie tout chien relevant des catégories réglementées et respecter les obligations associées.

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement ou démarche administrative liée à la détention de chiens.

En respectant ces quelques règles, tout le monde pourra continuer à profiter des balades et du bonheur que nos compagnons à quatre pattes nous apportent !

Crédit photo : Freepik